

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12592
10 mars 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, datés du 27 février 1978 et signés par le Ministre français des affaires étrangères, attestant que M. Michel Lennuyeux Comnene a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général estime que ces pouvoirs sont en règle.
